

Une nouvelle vague de démolitions

Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël (EAPPI) – août 2010



Un matin tôt en avril dernier, l'armée israélienne est arrivée au village d'Al Khadr, près de Bethléem. Les soldats étaient lourdement armés et amenaient des engins de destruction avec eux. Peu après leur arrivée, ils ont transformé la maison familiale d'Ali Salim Musa, de son épouse et de leurs sept enfants dans une pile de grabat et d'acier tordu (voir photo).

Peu après, l'avocat de la famille est arrivé avec l'injonction d'un tribunal demandant le retardement de la démolition. Mais c'était trop tard. « Quand nous sommes arrivés à l'endroit où était érigée la maison, des femmes pleuraient fort, des hommes avaient le regard fixe et résigné sur la ruine », affirment des observateurs des droits humains au service de l'EAPPI. « Un petit garçon a surgi. Il rentrait de l'école et a demandé en larmes, plusieurs fois: 'Où est ma maison' ? »

En avril, relativement peu de maisons ont été démolies dans les territoires occupés. Mais il y eu une hausse considérable de destructions de propriétés palestiniennes de la part de l'armée israélienne pour la mise en œuvre de la politique d'occupation (voir graphique ci-dessous). Un jour au mois de juillet, l'armée a fait de plus 100 personnes des sans-abri, dans le village reculé d'Al Farisiye, qui se trouve dans la vallée du Jourdain. Dans les vastes étendues à l'est de Jérusalem, qu'Israël a annexées après la guerre de 1967, l'Etat hébreu octroie rarement des permis de construire aux Palestiniens. Il en va de même dans la région C qui couvre 60% des territoires occupés de Cisjordanie, où Israël a un contrôle direct sur l'aménagement urbain. Pour cette raison, les Palestiniens sont forcés à construire sans permis de construire, sachant que leurs maisons peuvent être démolies.

Cette nouvelle vague de démolitions a eu lieu suite à la visite du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu à Washington, en juillet dernier. Les ONG craignent que si la pression américaine sur le gouvernement israélien diminue à l'approche de négociations de paix possibles et des élections américaines de novembre prochain, d'autres démolitions soient probables. Début juillet, la presse israélienne a fait état de directives gouvernementales aux responsables militaires en Cisjordanie visant à « accroître la pression contre des constructions palestiniennes illégales » dans des régions sous contrôle complet d'Israël.



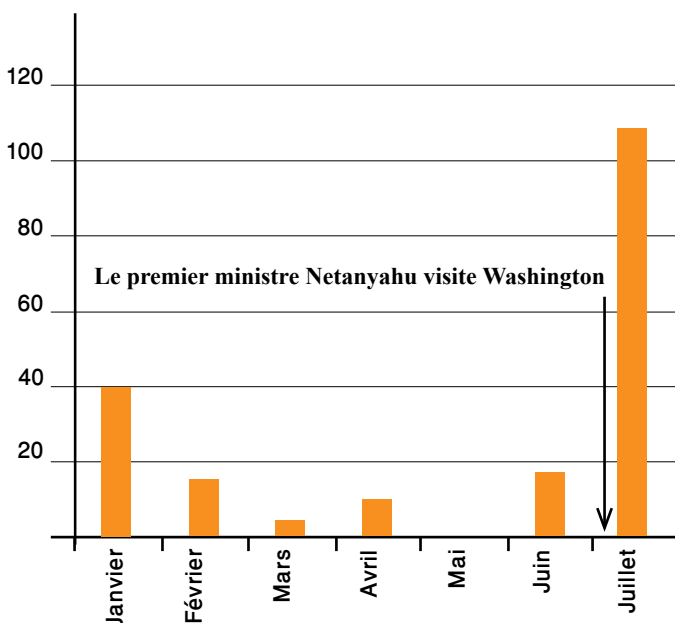
Les ruines de la maison familiale des Musa, à Al Khadr.
(Photo: Stefan O., EAPPI)

«Il est interdit à la Puissance occupante de détruire des biens mobiliers ou immobiliers..., sauf dans les cas où ces destructions seraient rendues absolument nécessaires par les opérations militaires.»

Article 53, 4ème Convention de Genève, 1949.

Quelques jours plus tard, l'armée israélienne a complètement détruit 74 structures à Al Farisiye, dont 26 tentes d'habitation. Selon plusieurs organisations, au moins 107 personnes ont perdu leur maison – dont plus de la moitié sont des enfants. La localité d'Al Farisiye a déjà subi des années de "harcèlement". Parmi les structures détruites, on trouve des réservoirs d'eau et des tuyaux d'irrigation offerts par des organisations humanitaires. « La colline ressemblait à une zone qui a subi une catastrophe naturelle. Sans abri, sans eau et sans aucune nourriture pour les troupeaux de chèvres et de moutons, tout un village est forcé à quitter ses terres », a affirmé un porte-parole de l'ONG Oxfam, après une visite sur place. Début août, l'armée israélienne est revenue pour détruire les tentes de secours qui avaient été données par des organisations humanitaires. La destruction de maisons entraîne des traumatismes psychologiques extrêmes, surtout parmi les femmes et les enfants, et remet en question la survie même et l'accès aux besoins essentiels, estime le Groupe de travail pour populations déplacées, un forum regroupant des organisations humanitaires. « L'aide humanitaire ne saura remplacer un foyer brisé ou venir au bout du traumatisme souffert par des enfants et des adultes dont la maison a été anéantie », estime le Groupe.

«La vraie solution consiste à mettre un terme définitif à de telles démolitions. »



Démolitions de propriétés palestiniennes en forte hausse depuis début juillet.

Source: The Displacement Working Group (DWG)



Avant... et après. Cette maison à Beit Hanina, Jérusalem-Est, abritait toute une famille palestinienne jusqu'à sa démolition en 2009. A présent, les démolitions de maisons augmentent rapidement. (Photos: G Boo, accompagnant œcuménique à Jérusalem)

Violation du droit à une maison

Pour les Palestiniens de Cisjordanie, construire une maison est une tâche ardue. Pour commencer, ils doivent économiser ou emprunter suffisamment d'argent, étant donné que les hypothèques comme chez nous sont en général inconnues. Ensuite, ils doivent demander un permis de construire.

Durant les dix dernières années, Daoud Nassar et sa famille, des chrétiens palestiniens des environs de Bethléem, ont été en charge du projet « Tente des nations », sur leur ferme de Cisjordanie. Des bénévoles israéliens, palestiniens et internationaux y exercent des activités consistant à jeter des ponts, et le panneau à l'entrée dit : « Nous refusons d'être des ennemis. » Cependant, au mois de mai dernier, des tribunaux israéliens ont ordonné que les Nassar détruisent neuf des structures servant à leurs opérations, étant donné qu'elles ont été érigées ou rénovées sans permis, permis que les Palestiniens ne peuvent virtuellement pas obtenir. Des soldats israéliens sont arrivés sur les lieux pour servir ces injonctions officielles et signer ainsi la destruction des tentes, des abris pour animaux et des toilettes écologiques. « Pendant qu'un soldat rédigeait l'ordre de démolition, son collègue prenait des photos. Les soldats nous suivaient partout et pointaient leurs armes à nous », a dit Daoud aux membres de l'EAPPI.

Depuis le temps des Ottomans, la famille Daoud a été propriétaire de ces terrains, mais Israël leur interdit d'y construire.

Depuis 1967, lorsque Israël a occupé cette zone, de nombreuses colonies israéliennes illégales ont vu le jour dans les collines alentour.

« Nous sommes très frustrés », a dit Daoud. « Vous êtes sur votre propre terre, mais vous ne pouvez rien y faire. Vous n'avez pas de droits, même pas d'aller aux toilettes. »

Grâce à une campagne d'amis de « Tente des nations », les autorités ont remis les démolitions à plus tard, mais les injonctions des tribunaux sont toujours en suspens. Des restrictions d'urbanisme draconiennes signifient que beaucoup de Palestiniens utilisent toutes leurs économies pour construire des maisons, qui risquent d'être démolies dès leur construction. D'autre part, d'importantes colonies israéliennes peuvent se réaliser sans aucun obstacle. Selon Jeff Halper, directeur du comité israélien contre les démolitions de maisons, « le recours aux pratiques de démolitions dans les territoires occupés en 1967 est simplement une suite des pratiques en vigueur depuis 1948. La stratégie consiste à laisser aux Palestiniens de petites enclaves qui finissent par leur rendre la vie si difficile qu'ils doivent s'en aller. » Les démolitions sont le revers de l'expansion des colonies. Dans la mesure où les colons juifs consolident leur contrôle sur les terres des Palestiniens qui ont été expropriées, les démolitions rendent les Palestiniens encore moins sûrs et diminuent la viabilité d'un futur Etat palestinien, de même que les chances d'une paix durable.

Les démolitions de maisons toujours plus nombreuses mettent en évidence le besoin d'actions pacifiques à travers le monde pour mettre un terme à l'occupation et pour amener la justice à Israël et à la Palestine.

« Nous sommes des personnes qui croyons dans la justice, et nous voulons garder la tête haute. Nous voulons surmonter le mal par le bien », a dit Daoud.

« C'est notre manière chrétienne de résistance non violente. »

Démolitions de maisons et droit international

Les actions d'Israël, comme force d'occupation en Cisjordanie sont régies par la 4ème convention de Genève, qui dit: « Il est interdit à la Puissance occupante de détruire des biens mobiliers ou immobiliers..., sauf dans les cas où ces destructions seront rendues absolument nécessaires par les opérations militaires » (Article 53).

Le droit international humanitaire demande aux Etats d'assurer à toute personne les droits complets en matière de logement, de santé, d'éducation et d'accès à l'eau. Ceci ne s'applique pas seulement aux citoyens de l'Etat, mais à toute personne dans les territoires occupés.

Les lois internationales interdisent les transferts forcés, en masse ou d'individus..., sauf si la sécurité de la population ou des raisons militaires impérieuses l'exigent.

Pour aller plus loin...

Le comité israélien contre les démolitions de maisons (ICAH)
Donne des informations exhaustives sur le phénomène de démolitions dans les territoires palestiniens occupés et la possibilité de participer à des projets de reconstruction de maisons (en anglais seulement) - www.icahd.org

Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA)

Source d'informations de référence, très régulièrement mise à jour, sur la situation humanitaire dans les territoires occupés - www.ochaopt.org